

Crédit Mutuel
MéditerranéenLucien Miara,
Président.Christian Marcot,
Directeur général.service
communicationMichèle Plaindoux,
04 91 23 71 04
michèle.plaindoux@creditmutuel.frFabrice Le Ru,
04 91 23 74 87
fabrice.leru@creditmutuel.fr

Fax : 04 91 23 72 67

Crédit Mutuel

494, avenue du Prado
13008 Marseille1^{er} septembre 2017

Prévenir et lutter contre l'illettrisme

Lancement du 13^e concours

Depuis près de 30 ans, la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture et le Crédit Mutuel Méditerranéen accompagnent des projets de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Pour encourager des associations œuvrant dans ce domaine, la banque régionale coopérative lance pour la 13^e année consécutive le concours « prévenir et lutter contre l'illettrisme ».

Ce concours est ouvert aux associations domiciliées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Languedoc-Roussillon et en Corse.

En 2017, 45 associations ont été candidates (*contre 72 en 2016, 82 en 2015 et en 2014, 67 en 2013 et 2012, 55 en 2011 et 45 en 2010*). Après sélection et décision d'un jury indépendant composé de journalistes et de spécialistes de l'illettrisme, 13 associations (*implantées à Aix en Provence, Arles, Carcassonne, Gardanne, La Farlède, Marseille, Manosque, Nice et Perpignan*) se sont vues attribuer un montant global de 18 000 euros dont 3 000 € alloués par la Fondation du Crédit Mutuel pôle « lecture ».

Pour participer à cette treizième édition, il suffit de compléter le dossier de candidature disponible dans toutes les caisses locales du Crédit Mutuel Méditerranéen ou sur demande par courriel à : fabrice.leru@creditmutuel.fr

Prévention et lutte contre l'illettrisme

Les spécialistes le soulignent : « *On parle d'illettrisme pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante* ».

Les actions de prévention de l'illettrisme concernent les enfants et les jeunes (jusqu'à 16 ans). Elles visent aussi à rapprocher de la culture écrite et de la maîtrise des compétences de base les parents qui en sont éloignés afin qu'ils transmettent le goût de lire à leurs enfants et qu'ils les accompagnent dans leur scolarité.

Les actions de lutte contre l'illettrisme concernent les adultes qui ont été scolarisés en France. Elles permettent à chacun d'acquérir ou de réacquérir les compétences de base nécessaires aux actes simples de la vie quotidienne, pour être plus autonome dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

La date limite des envois est fixée au **vendredi 30 mars 2018**.

Réunion du jury : **en avril 2018** en présence de 13 membres (*élus du CMM, bibliothécaires, chefs d'entreprise, journalistes, professeurs, responsables d'associations...*).

Remise des chèques : **le mercredi 6 juin 2018**, lors de la neuvième édition du « Forum illettrisme », organisée par le Crédit Mutuel Méditerranéen à la bibliothèque de l'Alcazar à Marseille.

Après **Luc Ferry** en 2010, **Patrick Ben Soussan** en 2011, **Catherine Dolto** en 2012, **Pierre Péju** en 2013, **René Frégni** en 2014, **Elisabeth Brama** en 2015, **Dominique Sorrente** en 2016, **Franz-Olivier Giesbert** en 2017, **Boris Cyrulnik** a accepté de parrainer en 2018 cette rencontre permettant de valoriser les bonnes pratiques en matière d'illettrisme.

Le Crédit Mutuel : banque différente

Par son statut coopératif, mutualiste et régional, notre banque consacre une partie de ses résultats dans le développement économique local et l'économie sociale et solidaire. Travaillant en synergie, nos caisses locales, via les membres de leurs conseils d'administration (tous bénévoles) et leurs salariés accompagnent les projets locaux.

Un engagement sociétal dans l'intérêt de tous

Fidèle aux valeurs fondatrices du Crédit Mutuel (1882), les Caisses Locales de Crédit Mutuel bénéficient - comme tout acteur de l'économie sociale et solidaire - d'un Conseil d'Administration et d'un Conseil de Surveillance. Composée par des sociétaires, cooptés puis élus lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. « *Au Crédit Mutuel, il n'y a pas d'actionnaires mais des sociétaires, qui sont copropriétaires de leur banque et ont ainsi la capacité d'exercer un contrôle sur la gestion de leur Caisse Locale. Vous êtes les bienvenus au Crédit Mutuel : la banque régionale coopérative et mutualiste, différente par nature* ». Un nouveau gage de solidité pour les sociétaires de plus en plus nombreux.

Mémo utile dans le cadre de votre reportage :

Fabrice Le Ru, communication Crédit Mutuel Méditerranéen et correspondant de la Fondation du Crédit Mutuel pôle « lecture » au 06 60 81 64 24 - fabrice.leru@creditmutuel.fr



Crédit Mutuel
Méditerranéen

Lucien Miara,
Président.

Christian Marcot,
Directeur général.

service
communication

Michèle Plaindoux,
04 91 23 71 04
michèle.plaindoux@creditmutuel.fr

Fabrice Le Ru,
04 91 23 74 87
fabrice.leru@creditmutuel.fr

Fax : 04 91 23 72 67

Crédit Mutuel

494, avenue du Prado
13008 Marseille

La Caisse Locale : pivot de la relation avec nos sociétaires

L'innovation et la technologie, la diversification des activités dans les secteurs de l'assurance, de la téléphonie ou de la sécurité, sont avant tout au service de la Caisse Locale. Objectif : permettre de remplir ses missions auprès de ses sociétaires et clients.

Une Fédération régionale jeune

Fondée en décembre 1976, la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen est présente dans 13 départements de Menton à Perpignan en passant par Briançon, Mende et Castelnaudary.

La proportion d'élus bénévoles et de salariés a suivi le nombre de sociétaires.

A travers son réseau de 154 points de vente (*dont 140 Caisses Locales*), ses 1.698 élus bénévoles et ses 1.313 salariés, notre banque coopérative régionale intervient au plus près de la population et des entreprises, ainsi que des acteurs économiques de ses territoires.

Quelques chiffres du Crédit Mutuel Méditerranéen au 31 décembre 2016

Epargne	8 374 M€
Crédit	7 224 M€
Produit net bancaire	217,3 M€
Résultat net	38,6 M€
Clients	407 276
Sociétaires	309 197
Points de vente	154 dont 140 Caisses Locales
Elus	1 698
Salariés	1 313

Une dimension nationale solide

Aujourd'hui, le Crédit Mutuel Méditerranéen fait partie d'un groupe solide et innovant qui assure à ses sociétaires et clients un service de qualité dans l'exigence permanente de contribuer au développement des territoires.

Cette proximité avec les acteurs locaux est inscrite dans "l'ADN" de notre banque coopérative et mutualiste.

Une reconnaissance internationale

Elue, pour la seconde année consécutive - par la Banque Centrale Européenne (BCE), en charge de l'audit des 123 banques européennes - « *meilleure banque française* » et « *quatrième en Europe* » au regard de la solidité de ses fonds propres, notre banque coopérative continue d'ouvrir de nouvelles Caisses Locales, de rénover ces Caisses historiques et de recruter des salariés.

Lexique de banque différente

Sociétaire : Au Crédit Mutuel, on privilégie le terme « *sociétaire* » à celui de « *client* ». Personne physique majeur ou personne morale, le sociétaire est un client qui s'engage. Il traduit son engagement en souscrivant une ou plusieurs parts sociales A. La détention d'une part sociale fait de lui l'associé et le copropriétaire de l'une des 2 131 Caisses Locales dont 148 sur le territoire du Crédit Mutuel Méditerranéen (*Provence Alpes Côte d'Azur, Corse et Languedoc Roussillon*). Au niveau national 7,6 millions de sociétaires-clients exercent leur contrôle sur la gestion de leur Caisse Locale et désignent leurs représentants aux Conseils d'Administration et au Conseil de Surveillance à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) organisée chaque année entre le 1er mars et le 31 mai (*3 mois*). En 2015, les 2 131 AGO réalisées ont rassemblé plus de 404 000 sociétaires (*dont 13 000 au sein de notre Fédération*).

Elus : Représentant bénévole et porte-parole des sociétaires, les administrateurs (*7 à 18 selon les Caisses Locales*) et les surveillants (*3 à 7 selon les Caisses Locales*) sont élus par les sociétaires selon le principe coopératif « *un Homme, une voix* ». Au nombre de 24 000 au niveau national (*1 670 au niveau de notre Fédération*), ils représentent les sociétaires et expriment leur sensibilité au sein des différentes instances dirigeantes du Crédit Mutuel. Ils contrôlent, en leur nom, l'activité et la gestion des salariés de leur Caisse Locale. Ils votent les budgets de fonctionnement et d'investissement du Crédit Mutuel.

Caisse Locale : Au Crédit Mutuel, on ne parle pas d'agence. Pivot de notre relation clientèle, les 2 131 Caisses Locales constituent notre force sur le terrain, au plus près des préoccupations et des attentes de nos sociétaires-clients. Selon la loi bancaire, par son statut de coopérative à capital variable, chaque Caisse Locale est un établissement de crédit, financièrement autonome. Ses missions : collecter l'épargne, distribuer des crédits et proposer une gamme de services à sa clientèle (*financier, assurance, téléphonie mobile, télésurveillance, immobilier, automobile...*).

Part sociale « A » : La valeur d'une part sociale A est de 15 €. Les parts sociales donnent le droit de participer à l'AGO de la Caisse Locale et de prendre part au vote selon le principe « *un Homme, une voix* », quel que soit le nombre de parts détenues.